



Administration centrale  
Direction Allocations spéciales



Au Directeur/A la Directrice du BC  
A l'attention du coordinateur/de la  
coordinatrice ALE

**Service ALE**

Votre lettre du

Vos références

Nos références 32800/CVB/ALEcirforem

Personne de contact Carine VAN BELLE, Conseillère adjointe

Téléphone 02/515.43.08

Fax 02/515.44.39

E-mail cvanbell@onem.fgov.be

Annexe(s) 1

Date **25 -06- 2003**

**Objet Formations financées par l'ALE au profit de ses travailleurs ALE – Circulaire co-signée par Mmes ONKELINX et ARENA**

Pour information, vous trouverez, en annexe, copie de la circulaire ministérielle adressée par Mesdames Laurette ONKELINX, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et Marie ARENA, Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, aux Présidentes et Présidents des conseils d'administration des ALE. Cette circulaire concerne les formations financées par l'ALE au profit de ses travailleurs ALE.

**Michel MARKEY**  
Conseiller



Bruxelles, le 17 -06- 2003

Cabinet de la Vice-Première Ministre,  
Ministre de l'Emploi et de  
la Politique de l'Egalité des chances

**Objet : Formations financées par l'ALE au profit de ses travailleurs ALE.**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Sensibles aux difficultés que les ALE wallonnes éprouvent à choisir et faire reconnaître les formations qu'elles organisent en faveur de leurs travailleurs ALE, nous avons opté pour cette circulaire ministérielle conjointe. L'objectif de celle-ci est de préciser les opérateurs de formation et les formations spécifiques agréés et, si nécessaire, la procédure à suivre pour qu'une formation soit reconnue dans le cadre de l'application de l'article 79, §9, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, modifié par l'arrêté royal du 5 juin 2002.

**Sont donc reconnus dans ce cadre :**

1. Tout module de formation organisé par l'un des opérateurs suivants :
  - ✓ le FORÉM ou un opérateur conventionné avec lui pour la formation concernée ;
  - ✓ les Centres de Compétence ;
  - ✓ les Centres de formation de l'IFPME ;
  - ✓ les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et les Entreprises de formation par le travail (EFT) agréés ;
  - ✓ les Centres de formation de l'AWIPH ;
  - ✓ les Établissements d'Enseignement de Promotion sociale.
  
2. Tout module de formation agréé et organisé par un opérateur agréé « Chèque Formation ».

3. Les formations suivantes :
- ✓ les formations au permis de conduire organisées par une auto-école agréée par le Ministère fédéral des Transports ;
  - ✓ les formations à la sécurité ou d'agent de gardiennage organisées par un opérateur agréé en vertu de la loi Tobbyack.
4. Tout module de formation organisé au bénéfice des travailleurs ALE par un opérateur qui aura reçu un avis positif du Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) territorialement compétent. La copie de l'avis positif du CSEF tient lieu d'attestation à fournir par l'ALE pour faire reconnaître la formation.

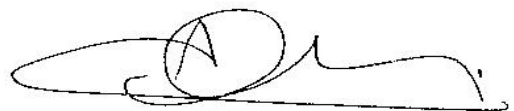
Aucune attestation n'est à demander au CSEF ou au FOREM dans les trois autres cas.

Vous pourrez obtenir les informations souhaitées sur chacun de ces opérateurs ou formations au Carrefour Formation de votre sous-région et dont vous trouverez les coordonnées dans le dépliant annexé ou en vous connectant sur [www.formabanque.be](http://www.formabanque.be).

Nous espérons avoir ainsi répondu à vos attentes et vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à notre souci commun d'offrir à tous un service de qualité en matière de formation et d'emploi.



Marie ARENA



Laurette ONKELINX

Société	Titre	art	Fonction	prénom	nom	adresse	cp	ville
CSEF	Monsieur	le	Président	Marc	DEBOIS	Rue de l'Ecluse, 16	6000	CHARLEROI
CSEF	Monsieur	le	Président	Guy	FRYNS	Rue des Coucous, 3	4500	HUY
CSEF	Monsieur	le	Président	Jacques	NONCLERCQ	Rue des Dominicains, 24	7000	MONS
CSEF	Monsieur	le	Président	Vincent	VAGMAN	Boulevard Cauchy, 21	5000	NAMUR
CSEF	Madame	la	Présidente	Mady	DEJASSE	Rue de Soignies, 7	1400	NIVELLES
CSEF	Monsieur	le	Président	Edouard	DUFRASNES	Rue du Moulin de Marvis, 9	7500	TOURNAI
CSEF	Monsieur	le	Président	Nicolas	STASSART	Rue de la Cité, 2	4800	VERVIERS
CSEF	Monsieur	le	Président	Léopold	BRAGARD	Quai Banning, 4	4000	LIEGE
CSEF	Madame	la	Présidente	Dominique	CARPENTIER	Rue du Vertbois, 13a	4000	LIEGE
CSEF	Monsieur	le	Président	Victor	BILLION	Rue des Déportés, 140	6700	ARLON